

## **Point CS – Allocations doctorales**

A l'issue du CS du 15/11, un consensus s'est dégagé sur une répartition en différents groupes des 10 demandes d'allocations doctorales.

La vérification des différents critères définis par le CS est un élément déterminant pour l'attribution d'une allocation doctorale. Dans l'ensemble, l'insertion dans la thématique et la validation par l'équipe pour les moyens d'accompagnement ont été menés par les demandeurs. Un critère plus discriminant consistait à examiner le bilan des précédentes thèses/recherches et le dynamisme dans la recherche d'autres moyens. Un bonus a été accordé aux projets devant conduire à une soutenance d'HDR.

Après avoir écouté les membres du CS de l'IMMM, 5 demandes sont assez rapidement apparues éligibles et pleinement justifiées pour l'attribution d'une allocation doctorale. Dans le cadre d'une possibilité d'attribution de seulement 4 allocations par année, l'équation posée au comité de direction apparaissait forcément complexe et difficile à trancher ; cependant dans le cadre d'une stratégie d'Institut dans son ensemble, le comité de direction a établi le classement suivant incluant à la suite quelques commentaires plus personnalisés sur chacune des demandes et justifiant la proposition finale suivante :

### **Groupe 1 : 4 demandes à soutenir en priorité**

1. Erwan Nicol
2. Fabien Boëda
3. Monique Body
4. Anne-Caroline Chany

### **Groupe 2 : demandes éligibles d'excellente qualité scientifique**

5. Jean-François Bardeau (demande avec M. Edely)
6. Olivier Colombani
7. Stéphane Guillarme

### **Groupe 3 : demandes éligibles mais nécessitant une adaptation**

8. Olivier Noël
9. Lazhar Benyahia

### **Groupe 4 : demande traitée à part car ½ financement acquis**

Jean-François Bardeau (demande avec société WITtec)

Pour chacun des candidats, la direction de l'IMMM formule les quelques commentaires suivants :

*Erwan Nicol* : Le niveau scientifique de très haute qualité a été souligné par le CS pour ce projet associant à la fois aspects fondamentaux et recherche applicative par les liens tissés notamment avec les laboratoires RMeS et CRTI de l'INSERM. La demande effectuée s'intègre par ailleurs parfaitement dans le RFI Bioregate et son articulation avec ce programme a bien été démontrée. Par conséquent l'attribution d'une allocation doctorale pour 2019 est apparue naturelle.

*Fabien Boëda* : Cette demande, déjà présentée l'année passée, a de nouveau témoigné d'un effort net d'une présentation à la fois pédagogique et bien argumentée scientifiquement. Par ailleurs, le dynamisme dans la recherche de nouveaux moyens a bien été mis en évidence au travers de la soumission de plusieurs ANR, dont une soumission en propre par F. Boëda. F. Boëda remplit les critères

définis par le CS de l'IMMM et l'attribution d'une allocation doctorale lui permettra de conforter son axe de recherche.

*Monique Body* : La demande légèrement évolutive par rapport à l'année passée a bien été contextualisée au sein des travaux menés par l'équipe. Elle a également bien été argumentée sur le plan scientifique et a démontré le caractère fondamental de ce type d'approche. De plus, la production scientifique d'importance du groupe sur cette thématique a été relevée par le CS. Monique Body réunit ainsi les critères définis, d'où la proposition d'une allocation doctorale pour 2019.

*Anne-Caroline Chany* : L'excellence scientifique de la proposition ainsi que la réponse à l'ensemble des critères définis par le CS ont été reconnus dans cette demande. La qualité pédagogique de la présentation a été soulignée. A.-C. Chany a également bien démontré l'articulation de sa demande avec le dossier « Etoiles montantes » validé par la région PdL et devant conduire à un dépôt de dossier *ERC Consolidator Grant* en 2021. Dans le cadre d'une stratégie d'Institut et de notre connexion forte avec la région PdL, le comité de direction privilégie et propose l'attribution d'une allocation doctorale pour 2019.

*Jean-François Bardeau* : La demande, faite avec M. Edely en tant que co-encadrant, a reçu un écho favorable de manière globale par le CS, en particulier dans le cadre d'une montée en puissance des activités autour de la plasmonique et de la cohérence scientifique qui se dégage actuellement sur ce thème au sein de PSC. Cependant, le sujet proposé apparaît aux yeux du comité de direction comme redondant par rapport à la demande validée l'année passée par une allocation doctorale MESR de l'IMMM et faisant d'ailleurs appel aux mêmes intervenants (J.-F. Bardeau et M. Edely). Il est ainsi recommandé également pour ce type de thématique à la fois pluridisciplinaire et dans la continuité de travaux scientifiquement reconnus, de rechercher des moyens autres que ceux propres à l'Institut. Cette demande reste cependant légitime et pourrait faire l'objet d'une attribution d'allocation doctorale dans le cas d'une 5<sup>ème</sup> bourse pour l'IMMM ou dans le cas d'un manque de candidats pour les autres allocations attribuées.

*Olivier Colombani* : La demande est apparue scientifiquement largement fondée et étayée par une recherche de moyens très dynamique. Le seul regret porte sur une absence de précisions concernant les applications potentielles peu mises en exergue.

*Stéphane Guillaume* : La demande menée par S. Guillaume a fait l'objet d'une présentation dont la pédagogie a été relevée par l'ensemble des membres présents lors de l'audition. L'intérêt du développement de cette thématique apparaît évident, en particulier dans le cadre d'une stratégie de structuration des activités « santé » au sein de l'Université. Il aurait été apprécié que le partage des rôles entre S. Guillaume et A. Nourry soit mieux précisé. Cette demande a donc retenu l'attention de la direction mais apparaît légèrement prématurée.

*Olivier Noël* : La demande présentée par O. Noël qui capitalise sur les compétences développées – et uniques – en microscopie à force atomique en mode circulaire est apparue bien argumentée et répondant dans l'ensemble aux critères définis par le CS. Il est cependant regretté que la participation de D. Mounier, sans en nier la réalité, soit restée peu convaincante. En dépit de cette remarque, le comité de direction recommande de poursuivre dans cette voie de collaboration entre les 2 collègues et est ouvert pour apporter son aide en ce sens.

*Lazhar Benyahia* : Le projet présenté par L. Benyahia s'appuie sur une expertise reconnue au niveau international du groupe concernant les émulsions eau dans eau. La demande est apparue peu précise en terme de types de matériaux visés et la participation de F. Renou n'a fait l'objet d'aucune évocation alors que ce collègue devait participer à hauteur de 50%. F. Renou a de plus déjà obtenu un financement en 2017. Le comité de direction recommande pour ce champ disciplinaire où la réputation du groupe est avérée de rechercher des financements sur d'autres voies.

*Jean-François Bardeau* : Cette demande menée avec la société WITec a été traitée à part dans la mesure où un ½ financement est acquis (WITec). Elle est donc hors classement. Le caractère innovant sur le plan technologique a été unanimement reconnu. Il est regretté qu'aucune solution simple ne puisse être envisagée pour abonder à hauteur d'un ½ financement de thèse. La possibilité préconisée par le directeur de l'ED 3M sur de possibles ½ bourses non pourvues au sein de l'ED est cependant à explorer.